

Renouvellement de licence N° \_\_\_\_\_  Nouvel adhérent

Renouvellement de licence corpo N° \_\_\_\_\_

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_\_\_

Nationalité : F  UE  AUTRE

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

☎ : ..... Email : .....@.....

CLUB : (1).....N°.....Département N°.....

Club CORPO : (1).....N°.....Département N°.....

(1) A remplir obligatoirement pour les pêcheurs qui participeront aux épreuves corpo de 2016, les clubs peuvent être dans des départements différents

Un droit d'accès annuel de **5,00€** donne la possibilité au seniors et vétérans de s'inscrire à toutes les compétitions en eau douce, concours, championnats et grandes épreuves **pour l'année 2016**. C'est gratuit pour U15, U20 et U25

(Pour permettre de participer aux compétitions, la licence devra porter mention de la « non contre-indication à la pratique de la pêche sportive » apposée par un médecin)

Je soussigné NOM/Prénom .....

Père / Mère / Tuteur légal, autorise le mineur ci-dessus désigné à prendre une licence au sein de ce club.

Avant de transmettre ma demande de licence j'ai bien évidemment acheté ma carte de pêche. [www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr)

## INFORMATION ASSURANCE

Le contrat d'assurance FFPS est en cours de validation, les informations seront communiquées dès que possible.

## AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE

Je reconnais avoir été informé que des photographies et/ou vidéo me représentant pendant l'activité et lors de remise de récompenses pourraient être diffusées à titre gracieux sur les supports de communications de la Fédération.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Date : \_\_\_\_\_ Signature du demandeur : \_\_\_\_\_

Remplir en lettres majuscules très lisiblement

Tarif FFPS 2016 : Pêcheurs de plus de 18 ans au 1<sup>er</sup> janvier : 42,00€ plus 5,00€ pour les seniors et vétérans (plus de 25 ans) souhaitant participer aux concours et/ou championnats dans l'année. Pêcheurs de moins de 18 ans au 1<sup>er</sup> janvier : 15,00€.

Il conviendra d'ajouter la part votée par l'AG des Comités Départementaux.

# TARIFS DES LICENCES 2016

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 les trois fédérations regroupées au sein de la FFPS délivrent des licences identiques au même tarif.

Le ministère a insisté pour que nous limitions les types de licences au strict minimum.

Ces licences ouvrent l'accès aux compétitions de tous les groupements adhérents, mer, mouche, carpe, carnassiers et eau douce.

La solution de faire la distinction entre les adhérents mineurs et les majeurs s'est imposée lors des divers échanges, le prix de 42,00€ pour les majeurs et 15,00€ pour les mineurs a été acté, à chacun de s'adapter à cette décision.

Chaque commission a ensuite décidé le prix des cotisations pour accéder à ses compétitions.

La commission eau douce a choisi de se limiter au strict minimum pour couvrir la baisse sur le tarif des licences seniors et vétérans (80% de l'effectif) par rapport à l'année 2015 et la suppression des double-licences pour les épreuves corps, carpe, carnassiers et truite.

5,00€/an payé uniquement par les seniors et vétérans, cela permet de maintenir la petite dotation apportée aux organisateurs d'épreuves nationales.

Cette somme sera bien évidemment payée par n'importe quel licencié qui souhaiterait faire des compétitions en eau douce et qui aurait demandé sa licence auprès de la commission mer, mouche, etc.

Il est bon de noter que si l'un d'entre vous souhaite participer aux compétitions mouche il lui en coûtera 250,00€/an, pour la carpe ce sera 200,00€, etc.

Sur les licences il apparaîtra l'âge du pêcheur et non plus sa catégorie puisque différente d'une pratique à l'autre.

TYPE	FFPS	FFPSC	CD	CR	CLUBS
Seniors/vétérans	42,00€	5,00€	À définir lors des AG respectives		
Juniors – 25 ans	42,00€	0,00€			
Cadets + 18 ans	42,00€	0,00€			
- De 18 ans	15,00€	0,00€			
Cotisation club	60,00€	0,00€			